



CAISSE D'ÉPARGNE  
D'Auvergne et du Limousin



# Ecureuil Crédit Développement Durable

**CRÉDIT TRAVAUX  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**3,75%\***  
TEG annuel

**Jusqu'à 21 500 € et 120 mois, frais de dossier gratuits**

Le Crédit Développement Durable est un prêt personnel spécialement dédié au financement de travaux ou d'équipements permettant de réaliser des économies d'énergie. Les travaux doivent être effectués par un professionnel.

Pour bénéficier des conditions préférentielles de ce crédit, il vous suffit d'appeler **ALLÔCRÉDIT au 0810 63 40 41** (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Si vous êtes déjà client à la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, constituez votre dossier sans vous déplacer !

\* Par exemple, pour un crédit développement durable de 10 000 € financé sur 48 mois, vous remboursez 224,41 €/mois hors assurance facultative, soit un Taux Annuel Effectif Global fixe (TEG) de 3,75 %. Coût total de 771,68 €, frais de dossier gratuits. Aucune garantie n'est demandée par la Caisse d'Épargne. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2008 sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin - Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier; Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 138 922 900 euros - Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand - 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand - Mandataire d'assurance, immatriculé à TORIAS sous le n° 07 006 292.

## Le bénéficiaire

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Montant du devis.....

Montant du financement souhaité.....

## Le prestataire

Entreprise..... **SANI THERMIQUE**

Adresse..... **CHAUFFAGE - PLOMBERIE - COUVERTURE**

**109, rue des Garceaux - BP 733**

**03007 MOULINS CEDEX**

**Tél. 04 70 20 57 76 - Fax 04 70 20 83 89**

**SIRET 936 950 203 00039**

Téléphone.....

Date.....

Signature ou tampon de l'entreprise



CAISSE D'ÉPARGNE  
D'Auvergne et du Limousin



# Ecureuil Crédit Développement Durable

## Pour quel objet ?

Les équipements éligibles sont ceux visés par l'article 18 bis de l'annexe IV du Code Général des Impôts. Il s'agit d'équipements favorisant les économies d'énergie et dont l'acquisition permet de bénéficier d'un crédit d'impôt. Les travaux doivent être réalisés dans des logements individuels ou collectifs à usage d'habitation principale ou secondaire achevés depuis plus de 2 ans. Le prêt pourra financer non seulement l'acquisition des équipements, mais également, l'installation et les éléments connexes indispensables. L'ensemble des dépenses est entendu toutes taxes comprises.

## Quelques exemples (non exhaustifs)

Dépenses d'acquisition de chaudières à basse température, ou à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage, pompe à chaleur...

## Quelles formalités ?

Le devis ou la facture de l'entreprise ou de l'artisan doit mentionner que les travaux sont réalisés au titre de l'habitation principale ou secondaire et en faveur de la réalisation d'économies d'énergie et qu'ils sont éligibles à un crédit d'impôt. L'attestation devra être signée par l'entreprise réalisant les travaux, comporter son cachet mentionnant la raison sociale et le numéro de RM, RCS ou SIREN. La signature devra être obligatoirement précédée de la mention "Je soussigné... certifie sur l'honneur que le ou les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation sont conformes aux critères d'éligibilité prévus par l'arrêté du 6 février 2007 relatif au Livret Développement Durable".



CAISSE D'ÉPARGNE  
D'Auvergne et du Limousin

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?